

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Arrêté du 9 novembre 2022 relatif à l'affectation des internes en odontologie ayant satisfait aux épreuves du concours d'internat à titre européen pour les praticiens de l'art dentaire français andorrans ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse au titre de l'année universitaire 2022-2023

NOR : *SPRN2232269A*

Par arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 9 novembre 2022, les praticiens de l'art dentaire dont les noms suivent sont affectés pour suivre les enseignements du troisième cycle long des études odontologiques au titre de l'année universitaire 2022-2023 dans les conditions suivantes :

1. Mme Amorim Pereira (Mélodie), orthopédie dento-faciale, en interrégion Ile-de-France à l'AP-HP.
2. Mme Blanc (Cécile, Elise), orthopédie dento-faciale, en interrégion Sud au CHU de Montpellier-Nîmes.
3. Mme Chaabane (Assmaa), épouse Lakehal, orthopédie dento-faciale, en interrégion Auvergne-Rhône-Alpes au CHU de Lyon.
4. Mme Kone (Dodiebe), orthopédie dento-faciale, en interrégion Sud au CHU de Marseille.
5. Mme Bengü (Tuba), orthopédie dento-faciale, en interrégion Nord-Ouest au CHU de Lille.